La Ville en direct

ville de Nancy
Centre Communal d'Action Sociale

5 rue Léopold Lallement
B.P. 50270 • 54005 NANCY CEDEX
Tél. : 03 83 39 03 30
Délégation Politique Familiale et Petite Enfance
Tél. : 03 83 39 03 26

Les mairies de quartier sont ouvertes au public du lundi au jeudi de 8h à 12h et de 13h à 17h, le vendredi de 8h à 12h et de 13h à 16h.

Plateau de Haye - Mairie de quartier du Haut-du-Lièvre
Rue Dominique Louis - tél. 03.83.98.51.80

Mairie de quartier d'Haussonville
40 bis rue Joseph Laurent - tél. 03.83.28.68.12

Mairie de quartier Trois Maisons
7 bis rue Edouard Pierson - Faubourg des Trois Maisons
Tél. : 03.83.35.44.93

Mairie de quartier Beauregard
Centre commercial Sainte Anne - Terrasse A. Messager
Tél. : 03.83.95.13.00

Mairie de quartier Saint Pierre
71 avenue de Lattre de Tassigny - Tél. : 03.83.36.53.53.

Mairie de quartier Mon Désert
6 rue de Mon Désert -Tél. : 03.83.91.28.40

Mairie de quartier Rives de Meurthe
10 promenade Emilie du Châtelet -Tél. : 03.83.45.48.18

Mairie de quartier Boudonville
55 rue de la Colline - Tél. : 03.83.93.14.00

Pour tout renseignement complémentaire :
direction des mairies de quartier
Tél : 03.83.85.34.78

Vous pouvez télécharger ce guide sur www.nancy.fr

Allocations Familiales
Caf de Meurthe-et-Moselle

AMF unicef
Ville amie des enfants

www.synop6.fr • Photos : VDN - fotolia

Guide de la petite enfance

2014 *2015*

ville de Nancy
Centre Communal d'Action Sociale

Préface p. 3

La petite enfance

La semaine Petite Enfance p. 4

L'accueil p. 5

Les établissements et services d'accueil de la Ville de Nancy p. 6
Les multi-accueils p. 6
L'accueil collectif régulier p. 7
La crèche familiale p. 8
L'accueil collectif occasionnel p. 9
Les lieux d'accueil parents/enfants p. 10
L'Antenne Petite Enfance des Rives de Meurthe p. 10
Assistantes maternelles - Mode d'emploi p. 12
La Garde à votre domicile p. 13
Les structures associatives p. 14
Les structures d'accueil p. 15

La culture

La lecture p. 16
Les musées p. 18

Le sport

Les piscines p. 20

Le plein air

Les parcs et jardins p. 22

La Santé

Les consultations de la petite enfance p. 27
Le calendrier des vaccinations p. 28
Le service Santé Environnement p. 28
Tout-petits en mode actif p. 29
Le Centre Action Médico-Sociale Précoce (C.A.M.S.P) p. 30
La Maison du Diabète et de la Nutrition p. 31

La politique familiale

A votre écoute p. 32

La carte Nancy Famille p. 33

Nancy "Ville Amie des Enfants" p. 34

Accueil des jeunes enfants p. 36

Les adresses utiles p. 38

Nancy "Ville amie des enfants"

Une politique familiale qui accorde la priorité à la qualité de vie et à l'accueil du jeune enfant et de ses parents dans le respect du rythme de chacun, c'est l'engagement fort pris par la Ville de Nancy.

Ce guide est un outil pour vous accompagner, en tant que parents, et vous permettre de faire des choix éclairés. Vous y trouverez une volonté affichée de permettre à vos enfants d'accéder à la culture, aux loisirs et au sport.

Notre ville « Amie des Enfants » s'engage dans le cadre de la démarche "Nancy en Mouvement" à consulter les usagers et à promouvoir des actions respectueuses des valeurs républicaines de liberté, d'égalité, de fraternité et de laïcité.

Elus, services de la Petite Enfance et usagers proposent des axes d'amélioration en transversalité avec les autres services de la Ville de Nancy afin de garantir l'accessibilité et la mixité sociale.

Cette dynamique participative s'organise par le biais des conseils de crèches, une instance qui place l'enfant et sa famille au cœur des préoccupations, mais également autour de rencontres proposées aux parents et animées par des professionnels sur le développement et le bien-être de l'enfant.

Nous sommes particulièrement fiers, chaque année, de répondre à l'ensemble des sollicitations des familles nancéiennes : accueil en structures Petite Enfance, Carte Nancy Famille, accueil en horaires décalés...

Depuis de nombreuses années, la Ville de Nancy organise la Semaine de la Petite Enfance. A cette occasion, des activités diverses sont proposées, tant par les professionnels des structures associées que par les équipes du CCAS, pour offrir des temps d'échanges, de partage et de loisirs aux enfants.

Avec l'ensemble des équipes de la Ville et du CCAS, nous restons à votre entière disposition et vous souhaitons une agréable lecture.

Elisabeth LAITHIER
Adjointe au Maire
Déléguée à la Politique Familiale
et à la Petite Enfance

Laurent HENART
Maire de Nancy
Ancien Ministre

La semaine petite enfance

Pour la dixième année consécutive, la ville de Nancy et son Centre Communal d'Action Sociale en partenariat avec les structures associatives ont organisé du 19 au 24 mai 2014, la semaine petite enfance.

Des activités gratuites ont été proposées à toutes les familles nancéiennes.

Sur le thème 10 ans... d'histoires, contes, et comptines : de nombreuses animations, ateliers, spectacles, visites ont rythmé cette semaine dédiée au jeune public.

Parents et enfants se sont retrouvés pour se divertir lors de moments privilégiés.

Cette manifestation sera reconduite. Rendez-vous au printemps 2015.

Les programmes seront disponibles auprès du Centre Communal d'Action Sociale, dans les mairies, dans les établissements d'accueil petite enfance...

L'accueil des jeunes enfants de moins de 6 ans

Les établissements et services de la ville de Nancy regroupent différents types d'accueil destinés aux jeunes enfants dont les parents résident en priorité sur la commune de Nancy.

Ils bénéficient d'un suivi régulier par le service de la Protection Maternelle et Infantile.

Leur gestion et leur coordination sont assurées par le Centre Communal d'Action Sociale avec le soutien financier de la Caisse d'allocations familiales et du Conseil Général.

La participation des familles est déterminée en fonction des revenus du foyer.

La ville de Nancy propose :

- des accueils collectifs : régulier ou occasionnel,
- un accueil familial au domicile d'assistantes maternelles,
- des lieux d'accueil parents enfants,
- un service d'accueil au domicile des parents travaillant en horaires décalés,
- un Relais Assistantes Maternelles.

Les équipes pluridisciplinaires utilisent leurs compétences, dans le cadre d'un projet éducatif commun pour répondre aux besoins individuels des enfants accueillis :

- en respectant la personnalité et le rythme de l'enfant,
- en lui permettant de s'épanouir et de développer ses potentialités en vivant des expériences motrices, sensorielles et créatrices,
- en favorisant l'accès à son autonomie,
- en lui permettant de se familiariser à la vie en groupe et à ses règles.

Tout ceci en assurant la sécurité psychologique et physique de l'enfant.

Renseignements accueil collectif et familial
C.C.A.S. - 5, rue Léopold Lallement
Tél. : 03 83 39 03 26
Télécopie : 03 83 39 03 63
SecretariatPetiteEnfance@mairie-nancy.fr

Sur rendez-vous

Il est conseillé de s'inscrire dès le début de la grossesse.

Les établissements et services d'accueil de la Ville de Nancy

Les multi-accueils

Cet accueil permet de combiner dans un même lieu à la fois de l'accueil régulier et/ou de l'accueil occasionnel. Il permet de répondre de façon plus adaptée aux besoins des familles.

Inscriptions en accueil régulier
C.C.A.S.
5, rue Léopold Lallement
Tél. : 03 83 39 03 26
Télécopie : 03 83 39 03 63
SecretariatPetiteEnfance@mairie-nancy.fr

Sur rendez-vous

Il est conseillé de s'inscrire dès le début de la grossesse.

Jeanine Bodson
15, rue Gustave Eiffel
Tél. : 03 83 96 40 56
Capacité : 90 enfants
Accueil collectif :
- Régulier de 7h à 18h45 - Contacter le CCAS
- Occasionnel de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h
  Contacter directement la structure

Boudonville
108 - 110 rue de Boudonville
Tél. : 03 83 68 86 90
Capacité : 90 enfants
Accueil collectif :
- Régulier de 7h à 18h45 - Contacter le CCAS
- Occasionnel de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h
  Contacter directement la structure

David Abensour
35 avenue de Boufflers
Tél. : 03 83 56 85 88
Capacité : 65 enfants
Accueil collectif :
- Régulier de 7h à 19h30 - Contacter le CCAS
- Occasionnel de 8h à 12h30 et de 13h30 à 18h
  Contacter directement la structure

L'accueil collectif régulier

Il s'agit d'un accueil sur un temps fixe déterminé pour une année et faisant l'objet d'un contrat définissant le nombre d'heures de garde choisi.

Renseignements
C.C.A.S. - 5, rue Léopold Lallement
Tél. : 03 83 39 03 26
Télécopie : 03 83 39 03 63
SecretariatPetiteEnfance@mairie-nancy.fr

Sur rendez-vous

Il est conseillé de s'inscrire dès le début de la grossesse.

Clodion
6, rue Clodion
Tél. : 03 83 39 03 21
Capacité : 65 enfants
Ouverture du lundi au vendredi de 7h30 à 19h

Osiris
14, rue Saint Thiébaut
Tél. : 03 83 39 03 20
Capacité : 100 enfants
Ouverture du lundi au vendredi, de 7hà 18h30

Saint Nicolas
34, rue des Fabriques
Tél. : 03 83 35 11 98
Capacité : 45 enfants
Ouverture du lundi au vendredi, de 7h à 18h30.

Wunschendorff
4, rue Baron Louis
Tél. : 03 83 35 59 52
Capacité : 65 enfants
Ouverture du lundi au vendredi de 7h30 à 19h

La crèche familiale

L'Antenne Petite Enfance des Rives de Meurthe

14 Promenade des Canaux
Tél. : 03 83 17 41 10
Télécopie : 03 83 17 41 11

L'enfant est accueilli au domicile d'une assistante maternelle agréée qui bénéficie d'un encadrement spécifique. Le parent n'est pas l'employeur de l'assistante maternelle, cette dernière est rémunérée par le Centre Communale d'Action Sociale de la Ville de Nancy.

Le soutien et l'encadrement des assistantes maternelles sont assurés par des professionnelles de la petite enfance (puéricultrices, éducatrices de jeunes enfants), qui effectuent des visites régulières au domicile des assistantes maternelles, garantissant ainsi le bon déroulement de l'accueil.

Les assistantes maternelles participent régulièrement, avec les enfants âgés de plus de 20 mois, à des activités collectives d'éveil. Ces temps éducatifs sont animés et placés sous la responsabilité des éducatrices de jeunes enfants et d'une assistante maternelle.

Capacité 120 enfants

Inscriptions :
C.C.A.S.
5, rue Léopold Lallement
Tél. : 03 83 39 03 26
Télécopie : 03 83 39 03 63
SecretariatPetiteEnfance@mairie-nancy.fr

Sur rendez-vous
Il est conseillé de s'inscrire dès le début de la grossesse.

L'accueil collectif occasionnel

Il s'agit d'un accueil souple sur un temps limité et variable selon les disponibilités de l'établissement. Ce mode d'accueil est ouvert à tous les enfants. Il permet la socialisation de l'enfant notamment avant la scolarisation et/ou de permettre aux parents de bénéficier de temps libre....

Renseignements et inscriptions : contacter chaque structure.

Clodion

6, rue Clodion
Tél. : 03 83 39 03 22
Capacité par heure :
20 enfants de 3 mois à 6 ans.
Ouverture :
Le lundi de 13h30 à 18h
du mardi au vendredi de 8h30 à 12h30
et de 13h30 à 18h
le samedi de 8h30 à 12h30

René II

6, rue Georges Chepfer
Tél. : 03 83 30 22 14
Télécopie. : 03 83 17 40 65
Capacité par heure :
25 enfants de 3 mois à 6 ans
Ouverture du lundi au vendredi de 8h à 12h30
et de 13h30 à 18h
Journée continue le jeudi de 8h à 18h : votre enfant peut y prendre le déjeuner que vous lui aurez préparé.

Tamaris

Avenue Pinchard
Tél. : 03 83 96 14 42
Télécopie. : 03 83 57 27 94
Capacité par heure :
20 enfants de 3 mois à 6 ans
Ouverture du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h15 et de 13h15 à 17h30
Journée continue le mardi :
Votre enfant peut y prendre le déjeuner que vous lui aurez préparé.

Lieux d'Accueil Parents Enfants

Ces espaces de jeux constituent des lieux privilégiés de rencontre, d'échange et d'écoute pour les parents comme pour les enfants. Ils permettent aux parents et aux futurs parents, de partager leurs expériences, leur vécu, entre eux/ou avec une équipe d'accueillants formés à l'écoute.
Ces lieux (LAPE) accueillent les enfants de moins de 6 ans, toujours accompagnés d'un parent ou d'un représentant majeur.
Aucune inscription préalable, accueil gratuit, confidentiel et anonyme

La Baleine Bleue

9 rue Laurent Bonnevay
54000 NANCY
Tél. : 03 83 98 22 70
Ouverture le mardi de 13h30 à 16h30
le Jeudi 13h30 à 16h30
le Vendredi de 8h30 à 11h30

Escapade

8 rue Jeannot - au 1er étage
(Maison de Quartier Saint Nicolas)
54000 NANCY
Tél. : 03 83 21 06 05
Ouverture le mercredi de 9h00 à 12h00
et le vendredi de 13h30 à 16h30

MEURTHE & MOSELLE
CONSEIL GÉNÉRAL

L'Antenne Petite Enfance des Rives de Meurthe

14 Promenade des Canaux
54000 Nancy

L'accueil Arc en Ciel

Tél. : 03 83 17 41 13

Un accueil en relais qui intervient en complémentarité des autres modes d'accueil existants. Son objectif est de proposer une solution de garde à des parents en démarche d'insertion qui rencontrent des difficultés du fait de leur activité professionnelle en horaires décalés (tôt le matin, tard le soir). Des étudiants des filières sanitaires et sociales, embauchés par le Centre Communal d'Action Sociale, se rendent au domicile de parents et assurent le relais jusqu'à l'ouverture ou à la fermeture des structures : crèche, halte garderie, assistante maternelle, école....

Le Relais Assistantes Maternelles

Tél. : 03 83 17 41 12

Le Relais municipal Assistantes Maternelles est un service géré par le Centre Communal d'Action Sociale en partenariat avec la Caisse d'allocations familiales de Meurthe et Moselle. Lieu d'information, d'orientation, de médiation et d'animation,

Il s'adresse :
- aux assistantes maternelles agréées,
- aux parents souhaitant confier leur enfant à une assistante maternelle ou avoir recours à une garde à domicile,

il propose :
- une information sur les droits et les obligations respectifs,
- un soutien dans les démarches à entreprendre,
- une médiation en cas de litige,
- des modèles de documents tels que contrat de travail, de bulletin de salaire et autres fiches techniques,
- des rencontres thématiques.
- Des matinées ludiques pour les enfants accompagnés par leur assistante maternelle.

ram@mairie-nancy.fr
Accueil individuel sur rendez-vous
Permanences téléphoniques le mardi et le mercredi de 9h à 12h et le jeudi de 14h à 17h.

Assistantes maternelles - Mode d'emploi

Elles accueillent à leur domicile des enfants mineurs, confié(s) par leurs parents.

Elles sont agréées par le Président du Conseil Général après étude de la candidature effectuée par le Service de la Protection Maternelle et Infantile.

Cet agrément est délivré si les conditions d'accueil garantissent la santé, la sécurité et l'épanouissement des enfants mineurs confiés.

Le service de la Protection Maternelle et Infantile assure leur formation. Les parents sont les employeurs de l'assistante maternelle, ils sont soumis à des obligations formelles minimales et doivent déclarer l'emploi à la Caf ou à la MSA..
La convention collective nationale des assistants maternels du particulier employeur définit les règles à respecter pour l'embauche d'un(e) assistant(e) maternel(le).

Un contrat de travail écrit est obligatoire (un modèle est à votre disposition auprès du Relais Assistantes Maternelles (page 11) ou du service de la Protection Maternelle et Infantile)

Renseignements

■ *Maison du département*
Nancy et Couronne
Antenne Nancy Centre PMI
109 Boulevard d'Haussonville
54000 NANCY
Tél. : 03 83 98 91 76
■ *www.cg54.fr*

La Garde à votre domicile

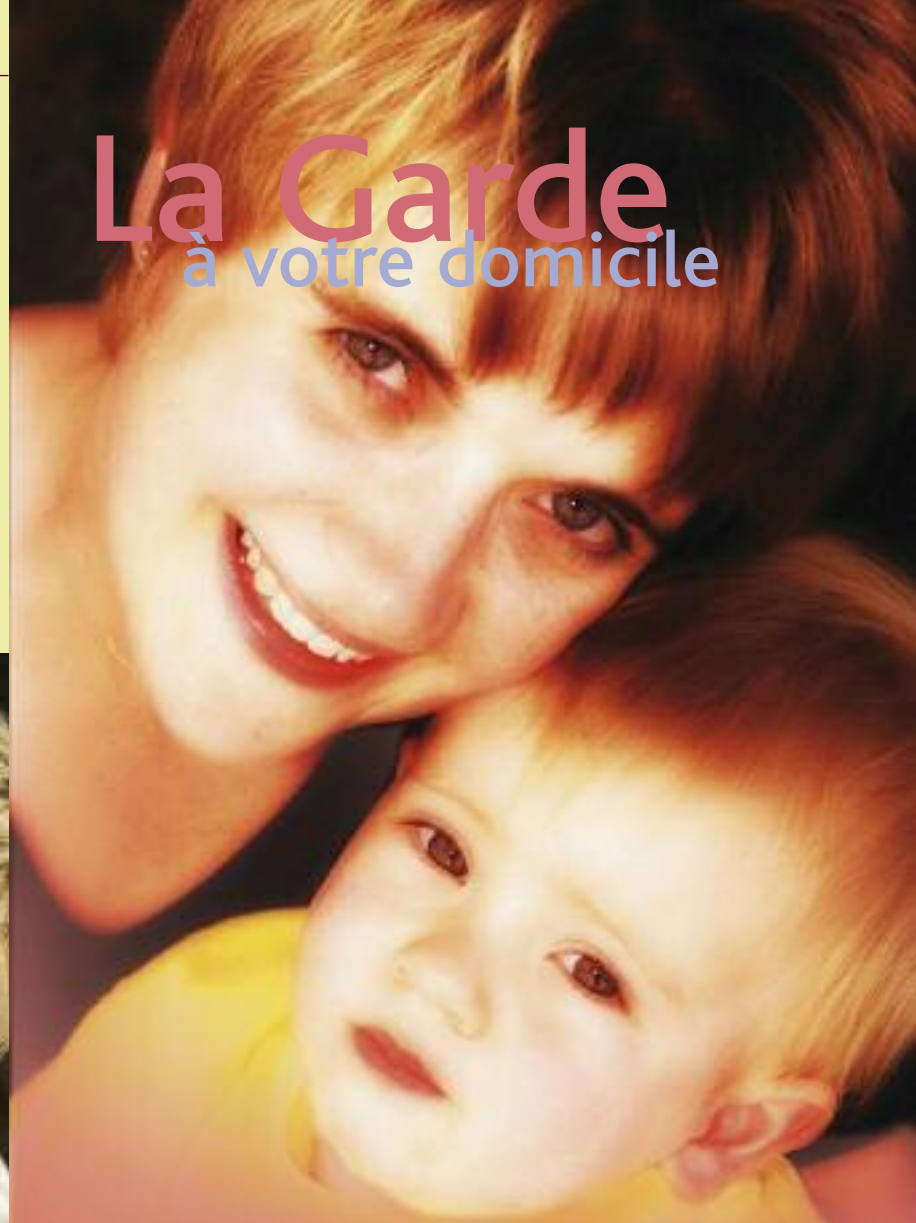

Pensez au chèque emploi service universel !
Renseignements : www.urssaf.fr ou au
0 825 000 103
"Numéro indigo 0,15 € TTC/ min"

Les Structures associatives

Maison de l'enfance Louise Delsart
19 rue Léonard de Vinci
Tél. : 03 83 28 45 87
Type : multi-accueil
Ouverture du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30
Capacité : 100 enfants
nathalie.robbe@croix-rouge.fr

Câlins et trottinettes
10 rue de Marsal
Tél. : 03 83 57 50 26
Type : multi-accueil (accueil régulier et occasionnel)
Capacité : 18 enfants
Ouverture du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30
calins.trottinettes@gmail.com
www.calinsettrottinettes.com

La souris verte
85 avenue de Strasbourg
Tél. : 03 83 37 56 25
Type : multi-accueil (accueil régulier ou occasionnel)
Capacité : 20 enfants
Ouverture du lundi au vendredi de 8h à 18h30
cgarderie@sfr.fr

Les p'tits malins
4 rue de la Craffe
Tél./Télécopie : 03 83 32 86 79
Type : multi-accueil
Capacité : 28 enfants
Ouverture du lundi au vendredi de 7h45 à 19h
lespetitsmalins2@wanadoo.fr

Les p'tits gamins
17, rue du Général Fabvier
Tél./télécopie : 03 83 27 20 45
Portable 06 22 82 43 79
Type : multi-accueil
Capacité : 14 enfants
Ouverture du lundi au vendredi de 8h à 19h
www.lesptitsgamins.fr
lesptitsgamins@orange.fr

Tom Pouce
46 rue de la Commanderie
Tél. : 03 83 27 36 10
Type : multi-accueil
Capacité : 14 enfants
Ouverture du lundi au vendredi de 8h à 18h
tompouce4@wanadoo.fr
Votre enfant peut y prendre le déjeuner que vous lui aurez préparé.

Pumuckl - Kindergarten
(Association France Allemagne Langues et Cultures)
34 rue du Général Leclerc
54320 MAXEVILLE
Tél. : 09 67 50 06 38
falc1@orange.fr
Bien qu'installé hors Nancy, PUMUCKL est également subventionné par le C.C.A.S de Nancy compte tenu de la spécificité de son accueil.
Type : multi-accueil (accueil permanent et temporaire des enfants de 18 mois à 6 ans)
Capacité : 40 enfants dont 20 Nancéiens
Ouvert du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30

Bulle D'Eveil
4 rue Jean Prouvé
Tél. : 03 83 41 48 66
Type : multi-accueil
Capacité : 24 enfants
Ouverture : du lundi au vendredi de 8h à 18h30
admr.bulledeveil@fede54.admr.org

Les enfants de la passerelle
8 rue Sainte Cécile
Tél. : 03 83 40 39 09
Type : structure innovante
Capacité : 26 enfants
du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30
enfants.passerelle@gmail.com

Renseignements et inscriptions
contacter chaque structure.

Les Structures d'accueil

du centre hospitalier régional

J. Callot
Adresse GPS :
18 avenue Paul Doumer à Nancy
Adresse postale :
CHU NANCY – Multi-accueil J Callot –
29 avenue de Lattre de Tassigny
C.O. 60034 - 54035 NANCY CEDEX
Tél. : 03 83 85 25 80
Capacité : 105 enfants

Brabois
Hôpitaux de Brabois
Rue du Morvan
54511 VANDOEUVRE LES NANCY
Tél. : 03 83 15 39 16
Capacité : 61 enfants

de la maternité régionale

Maternité Régionale
10 Rue du Docteur Heydenreich
Tél. : 03 83 34 29 35
Capacité : 27 enfants
Ouverture du lundi au vendredi de 6h45 à 19h30
Renseignements et inscriptions :
contacter la structure

micro-crèches

Cabane d'Achille et Camille
57 Rue Isabey 54000 NANCY
et 12 Rue Bénit 54000 NANCY
Tél. : 03 54 00 46 60
Ouverture du lundi au vendredi de 5h30 à 22h30
contact@achilleetcamille.com
www.achilleetcamille.com

La Culture
La Lecture

Médiathèque Manufacture
10 rue Baron Louis - ***Tél. : 03 83 39 00 63***
mediatheque@nancy.fr
Ouverture : Mardi et jeudi de 13h à 19h
Mercredi et samedi de 10h à 18h
Vendredi et dimanche de 14h à 18h
Les horaires d'été (15 juin au 15 septembre)
Mardi / Jeudi / Vendredi : 14h à 18h
Mercredi / Samedi : 10h à 18h
Jours de fermeture : lundi et jours fériés
Fermeture les 2 dimanches de vacances de Noel.

Dans un cadre particulièrement étudié, 60 000 documents (livres, DVD, CD, revues...) sont mis gratuitement à disposition des enfants. Pour donner aux tout-petits l'envie de lire, le service jeunesse lui propose :

L'Heure du Conte
Chaque mercredi après-midi, sauf au mois d'août, au Petit Théâtre de la Médiathèque (3ème étage)
à 16h pour les 2-5 ans
à 16h30 pour les plus de 5 ans
Le troisième mercredi matin de chaque mois en langage des signes (LSF)
à 10h pour les plus de 5 ans
à 10h30 pour les 2-5 ans
Un créneau spécial hors mercredi est réservé aux groupes des structures "Petite Enfance " de Nancy.

Pour écouter des histoires extraites d'albums jeunesse et permettre aux enfants de découvrir et de s'approprier des univers d'auteurs et d'illustrateurs variés.

Raconte ça me dit
Un samedi par mois à l'Espace Jeunesse à 10h15 et à 10h45 sauf en juillet et août
pour les enfants de 1 à 3 ans
Découverte pour les tout-petits des univers d'auteurs et d'illustrateurs de littérature jeunesse, jeux avec les livres, partage de comptines

Médiathèque Haut-du-Lièvre
Bâtiment Le Cèdre Bleu
17 bis rue Jean Mihé
Tél. : 03 83 98 34 24
Accès libre, inscription gratuite pour les adultes et les enfants

De nombreuses animations, ateliers, expositions tout au long de l'année.
Contacter la médiathèque
mhdh@mairie-nancy.fr
Ouverture : du mardi au samedi de 14h à 18 h
Fermée les jours fériés et les mardis
du 1er juillet au 31 août

L'Heure du Conte
un samedi après-midi par mois
(de septembre 2014 à juin 2015)
Se renseigner auprès des bibliothécaires pour connaître la date. Entrée libre et sans inscription dans la limite des places disponibles.

Bibliothèque Bonsecours
Ecole de Bonsecours - 2 rue Provençal
Tél. : 03 83 37 86 04
Ouverture : mercredi et vendredi de 14h à 18h

Bibliothèque Trois-Maisons
Ecole des Trois Maisons – 9 rue de l'Atrie
Tél. : 03 83 37 10 76
Ouverture : mercredi et vendredi de 14h à 18h

Bibliothèque Haussonville
3 avenue du Général Mangin
Tél. : 03 83 27 66 16
Mardi et vendredi de 14h à 18h
Mardi ou vendredi de 9h à 11h (pour les scolaires sur rendez-vous)

Bibliothèque République
MJC Desforges - 27 rue de la République
Tél : 03 83 28 44 65
Lundi, mercredi et jeudi : De 14h à 18h30

Musées et spectacles

Parce que donner aux enfants le goût de fréquenter les musées est une priorité, le service des publics des musées de la Ville de Nancy (Palais des ducs de Lorraine - musée lorrain, musée de l'Ecole de Nancy et musée des beaux arts) propose une programmation spécialement adaptée pour le jeune public. Visites guidées, ateliers, et visites en famille sont proposées tout au long de l'année. Pendant les vacances scolaires, chaque musée propose également, en lien avec les expositions temporaires ou les collections, des stages de pratiques artistiques encadrés par une plasticienne.

Lors des expositions temporaires, les musées mettent à disposition des enfants un livret pour suivre la visite en s'amusant... Au Musée des beaux arts, un audioguide spécifiquement conçu pour les enfants est proposé au tarif de 1€: un moyen ludique et adapté pour découvrir les principaux chef-d'oeuvres du musée.

Palais des ducs de Lorraine - Musée Lorrain

64 Grande rue
www.musee-lorrain.nancy.fr
Ouvert tous les jours sauf le lundi, de 10h à 12h30 et de 14h à 18h

Musée de l'Ecole de Nancy

36/38 rue Sergent Blandan
www.ecole-de-nancy.fr
Ouvert du mercredi au dimanche de 10h à 18h

Musée des Beaux Arts

3 Place Stanislas
www.mban.nancy.fr
Ouvert tous les jours sauf le mardi, de 10h à 18h

Fermetures exceptionnelles : les 1er janvier, 1er mai, 14 juillet, 1er novembre et 25 décembre

Gratuit tous les jours pour les - de 12 ans
Gratuit tous les jours pour les porteurs de la Carte Jeune Nancy Culture (10-25 ans & étudiants)
Gratuit chaque premier dimanche du mois.

Pour tout renseignement et réservation de visite : Service des publics des musées de Nancy
Tél. : 03 83 17 86 77
Du lundi au vendredi de 9h à 12h30
servicedespublics-musees@mairie-nancy.fr

Muséum Aquarium de Nancy

34, rue Sainte Catherine
Tél. : 03 83 32 99 97
www.museumaquariumdenancy.eu
Ouvert tous les jours de 10h à 12h et de 14h à 18h
Fermé les 1er janvier, 1er mai et 25 décembre.
Entrée gratuite pour les enfants de moins de 12 ans

Les groupes sont accueillis uniquement sur rendez-vous en visites libres ou commentées. Pour cela contactez le département des publics : departement-public-MAN@grand-nancy.org

Le Muséum-Aquarium présente en permanence un bestiaire impressionnant constitué d'animaux naturalisés représentants de la diversité mondiale et d'espèces aquatiques évoluant dans des aquariums. Des expositions temporaires aux thématiques variées sont régulièrement programmées. Chaque premier dimanche du mois, des animations sont proposées aux enfants de 3 à 6 ans. Pendant les vacances scolaires, les enfants de 3 à 11 ans peuvent suivre des ateliers ludiques et interactifs. Pour toutes ces animations, il convient de réserver sa place (departement-public-MAN@grand-nancy.org)

Galerie Poirel

3 Rue Victor Poirel
Tél. : 03 83 32 31 25
ensemblepoirel@mairie-nancy.fr
www.poirel.nancy.fr
Expositions d'art contemporain et de design sont programmées chaque saison pour le plaisir des petits comme des grands.
Une offre tarifaire étudiée pour toute la famille : gratuité pour les enfants de moins de 12 ans et sur présentation de la carte Jeunes Nancy Culture

Théâtre Mon Désert

71 bis rue de Mon Désert
Tél. : 03 83 27 11 89
theatredemondesert@mairie-nancy.fr
www.nancy.fr rubrique culturelle
Des spectacles tout public ou spécifiques au jeune public sont proposés par les compagnies au fil de la saison.
Des tarifs réduits sont proposés pour les enfants.

Jardin botanique du Montet

100 rue du jardin botanique
54600 Villers-lès-Nancy
Tél. : 03 83 41 47 47
accueilcjbn@grand-nancy.org
www.jardinbotaniquedenancy.eu
Ouvert au public toute l'année,
sauf le 1er mai, le 25 décembre et le 1er janvier.
Du lundi au vendredi :
• parc de 10h à 12h et de 14h à 17h
• serres de 14h à 16h45
Le samedi :
• parc 14h à 17h
• serres de 14h à 16h45
Le dimanche et jours fériés :
du 1er avril au 30 septembre :
• parc de 14h à 18h
• serres de 14h à 17h45
du 1er octobre au 31 mars :
• parc de 14h à 17h
• serres de 14h à 16h45
Entrée gratuite pour les enfants de moins de 12 ans.
Nombreuses animations et manifestations au cours de l'année. Des stages pour les enfants sont organisés pendant les vacances scolaires, les Ateliers verts.

Musée de l'Histoire du Fer

Avenue du Général de Gaulle BP 15
54140 Jarville-la-Malgrange
Tél. : 03 83 15 27 70
Le musée de l'Histoire du fer présente en permanence l'histoire de l'utilisation du fer et l'évolution des techniques de la production de fer, de fonte et d'acier, des origines jusqu'au début du XXème siècle, ainsi qu'un espace dédié à Jean Prouvé (1901-1984) grand innovateur dans le domaine de l'architecture métallique.
Des expositions temporaires aux thématiques variées sont régulièrement programmées.
Des animations sont proposées pour les enfants de 6 à 14 ans pendant les vacances scolaires.
Pour toutes les visites guidées et les animations, il convient de réserver auprès de Christophe Henry au 03.54.50.21.81 ou publicsmuhf@grand-nancy.org

Les Piscines

Cinq piscines sont adaptées aux enfants de moins de 6 ans, tant du point de vue des équipements que de l'encadrement.

Gratuit pour les enfants de moins de 4 ans.

Renseignements - horaires
www.grand-nancy.org

Pôle aquatique
Communauté d'Urbaine du Grand Nancy

■ *Direction des Sports, Loisirs, Grands Evénements*
22 – 24 Viaduc Kennedy
Tél. : 03 54 50 21 50

Le site de Nancy Thermal

Esplanade Jacques Baudot
Tél. : 03 83 41 53 53
Télécopie : 03 83 41 69 27

■ *Piscine Ronde*

Caractéristiques
- Bassin alimenté en eau thermale
- Une couronne extérieure / Profondeur 1 m à 1 m 30
- Un bassin central / Profondeur 3 m
- Accès handicapés (aménagements en cours de réalisation)

■ *Piscine Olympique Plein-Air*

Caractéristiques
- Un bassin sportif 50 m X 21 m / Profondeur 2 m
- Un petit bain 21 m X 15 m / Profondeur 0 m 50 à 1 m 10
- Une fosse à plongeon 18 m X 18 m / Profondeur4,80m / Plongeoir 1 m et 3 m
- Une pataugeoire diamètre 10 m / Profondeur 0 m 30
- Accès handicapés
- Espace détente relaxation
- Cafétéria
- Terrain de beach
- Zone espaces verts

■ *Piscine Olympique couverte*

Caractéristiques
- Bassin alimenté en eau thermale
- Un bassin sportif de 50 m X 18 m / Profondeur 1 m à 2 m 40
- Accès handicapés
- Accès visiteurs

Le site de Gentilly Alfred Nakache

■ *Piscine Olympique*

Avenue Pinchard
Tél. : 03 83 96 15 46
Télécopie : 03 83 96 13 96

Caractéristiques
- Un bassin olympique de 50 m X 21 m / Profondeur 2 m
- Un petit bain de 20 m X 12 m / Profondeur 0,60 à 1,30 m
- Une fosse de 12 m par 12 m
- Plongeoir 1 m, 3 m, et 5 m
- Accès handicapés
- Zone espaces verts
- Accès visiteurs
- Terrain de beach

■ *Piscine Pierre de Coubertin*

Avenue Pinchard
Tél. : 03 83 98 39 17

Caractéristiques
- 72 m² (12 X 6 m)
- Profondeur moyenne 1 m
- Température de l'eau : 32 °

Piscine réservée aux associations et aux scolaires

Info hygiène :
Bonnet de bain pour tous

■ *APEMAJE Bébé d'eau*

Association de Parents pour l'Evolution en Milieu Aquatique du Jeune Enfant
Lieu de l'activité : Piscine Pierre de Coubertin, Avenue Pinchard à Nancy
adresse postale : BP 70009 - 54601 Villers les Nancy CEDEX
téléphone 06 82 92 28 40
www.apemaje.fr
contact@apemaje.fr

Le Plein Air

Les Parcs et jardins

Nancy ville d'Art, de parcs et jardins, cultive l'héritage botanique que son passé lui a légué. Une promenade dans ses espaces verts vous permettra de revivre les grandes périodes qui ont marqué l'histoire de cette ville, surprenante par la diversité et la richesse de son patrimoine historique, culturel et végétal.

Parmi les espaces de jeux, de détente, de rencontres, voici, dans les nouveaux et anciens quartiers, les espaces verts et les aires de jeux adaptés aux tout-petits.

NANCY

Le Square Jules Dorget

Rue Jules Dorget

Du 1er octobre au 15 octobre *8h à 18h*
Du 16 octobre à fin février de *8h à 17h*
Mars de *8h à 18h*
Avril, mai et septembre *8h à 19h*
Juin, juillet et août *8h à 21h*

Le parc Sainte Marie (3)

38 bis avenue du Maréchal Juin
Rue H Maringer
Rue du Pont des Loges
Avenue Boffrand

Parc ouvert tous les jours à partir de *6h30*
Fermeture : Du 1er novembre au 31 mars *20h*
Du 1er avril au 31 mai et
Du 1er septembre au 31 octobre *21h*
Du 1er juin au 31 août *22h30*

Le parc de la Pépinière (1)

Place Stanislas
Bd du 26e RI
Rue Sigisbert Adam

Parc ouvert tous les jours à partir de *6h30*
Fermeture : Du 1er novembre au 31 mars *20h*
Du 1er avril au 31 mai et
Du 1er septembre au 31 octobre *21h*
Du 1er juin au 31 août *22h30*

Le jardin Botanique du Montet

Tél. : 03 83 41 47 47
www.cjbn.uhp-nancy.fr

100 rue du Jardin Botanique
54600 Villers les Nancy

Parc en accès libre
du lundi au vendredi de *10h à 12h*
et de *14h à 17h*
Samedi de *14h à 17h*
Dimanches et jours fériés *14h à 17h*
du 01/4 au 30/9 de *14h à 18h*
Serres (accès payant)
sauf le premier mardi du mois de *14h à 17h*
(18h en été)

Le jardin du musée de l'école de Nancy

36 rue du Sg Blandan

Du mercredi au dimanche *10h à 18h*
Le lundi de *14h à 18h*

Le jardin Alexandre Godron

(ancien jardin botanique)

36 rue Ste Catherine

Du 1er octobre au 15 octobre *8h à 18h*
Du 16 octobre à fin février de *8h à 17h*
Mars de *8h à 18h*
Avril, mai et septembre *8h à 19h*
Juin, juillet et août *8h à 21h*

Le parc Charles III

109 rue Charles III
22 rue des Jardiniers
56 rue des Tiercelins

D'octobre à fin mars 8h à 18h
Avril, mai et septembre 8h à 20h
Juin, Juillet et août 8h à 21h

Le parc Olry (2)

83 avenue de Strasbourg
108 Bd Lobau

Du 1er octobre au 15 octobre 8h à 18h
Du 16 octobre à fin février de 8h à 17h
Mars de 8h à 18h
Avril, mai et septembre 8h à 19h
Juin, juillet et août 8h à 21h

Le parc de la Cure d'Air

54 rue Marquette

Du 1er octobre au 15 octobre 8h à 18h
Du 16 octobre à fin février de 8h à 17h
Mars de 8h à 18h
Avril, mai et septembre 8h à 19h
Juin, juillet et août 8h à 21h

Les jardins du Belvédère

112, avenue de Boufflers
et rue Marquette

Ouvert en permanence

Le jardin de la Citadelle

Rue Henri Déglin
Rue Sellier

Du 1er octobre au 15 octobre 8h à 18h
Du 16 octobre à fin février de 8h à 17h
Mars de 8h à 18h
Avril, mai et septembre 8h à 19h
Juin, juillet et août 8h à 21h

Le parc Blondlot

4 quai Claude le Lorrain

Du 1er octobre au 15 octobre 8h à 18h
Du 16 octobre à fin février de 8h à 17h
Mars de 8h à 18h
Avril, mai et septembre 8h à 19h
Juin, juillet et août 8h à 21h

Le jardin du palais du Gouvernement

Rue Jacquot
Parc de la Pépinière

Du 1er octobre au 15 octobre 8h à 18h
Du 16 octobre à fin février de 8h à 17h
Mars de 8h à 18h
Avril, mai et septembre 8h à 19h
Juin, juillet et août 8h à 21h

Le jardin du Joli Cœur

Rue du Joli Cœur

Du 1er octobre au 15 octobre 8h à 18h
Du 16 octobre à fin février de 8h à 17h
Mars de 8h à 18h
Avril, mai et septembre 8h à 19h
Juin, juillet et août 8h à 21h

Parc Bonnet

Rue du Moulin de Boudonville,
Rue Saint Bodon
40, rue de Boudonville

Du 1er octobre au 15 octobre 8h à 18h
Du 16 octobre à fin février de 8h à 17h
Mars de 8h à 18h
Avril, mai et septembre 8h à 19h
Juin, juillet et août 8h à 21h

Place des Ducs de Bar

Boulevard Charlemagne - Rue Lavigerie

Ouvert en permanence

Square Chopin

Rue F. Chopin

Du 1er octobre au 15 octobre 8h à 18h
Du 16 octobre à fin février de 8h à 17h
Mars de 8h à 18h
Avril, mai et septembre 8h à 19h
Juin, juillet et août 8h à 21h

Square Varcollier

Rue de Sonnini

Ouvert en permanence

Square du Père Alain Gorius

Rue du Général Drouot

Ouvert en permanence

Square Saurupt

Rue du Maréchal Oudinot

Ouvert en permanence

Le jardin d'eau

Entre le canal et les rues
Bastien Lepage et la Mothe

Ouvert en permanence

Jardin de la Manufacture

6, Rue Baron Louis
et quai Claude le Lorrain

Ouvert en permanence

Jardin des Sens Jean Schmitt

avenue Pinchard et Chemin Faisant
côté Marronnier Rouge

Toute l'année de 7h30 à 20h30

Parc Saint Mansuy

Avenue de la Libération

Du 15 mars au 31 octobre

mercredi *14h à 18h*
samedi *14h à 18h*
dimanche *12h à 18h*

Du 1er novembre au 14 mars

mercredi *14h à 16h30*
samedi *14h à 16h30*
dimanche *12h à 17h*

Jardin de la Villa Majorelle

1, rue Majorelle

Toute l'année de *8h30 à 17h 30*

Le Jardin Paul Verlaine

Avenue de Boufflers – Rue Verlaine

Du 1er octobre au 15 octobre *8h à 18h*
Du 16 octobre à fin février de *8h à 17h*
Mars de *8h à 18h*
Avril, mai et septembre *8h à 19h*
Juin, juillet et août *8h à 21h*

Parc de la Pépinière (1)

En plein cœur de Nancy, ce vaste espace vert invite à la détente les petits et les grands. C'est le parc le plus prestigieux de la ville, remarquable par ses jeux et ses équipements.

L'espace animalier

Venez découvrir ce lieu, espace privilégié d'observation et d'échanges avec les animaux. Ne manquez pas son atelier pédagogique et ses expositions thématiques ouvert tous les après-midi, en accès libre.

L'aire de Bilbo

Cet espace jeux propose une gamme d'équipements accessibles aux enfants de 3 à 14 ans.

Manèges et stands de confiseries

Ouverts toute l'année

Théâtre de marionnettes

Guignol et ses compères se produisent à la Pépinière les mercredis, vendredis et dimanches à 15h15 du 15 mai au 15 septembre. A 17h en hiver.

Parc Sainte Marie (3)

Ce parc, réputé pour sa convivialité, vaut que l'on s'aventure dans ses allées sinueuses, et sur ses pelouses dont l'accès est autorisé au public. Des aires de jeux pour petits et grands ainsi que des terrains de pétanque permettent de se divertir pour le plaisir de tous.

La maison de la Nature

Elle est située dans le parc Sainte Marie, entre l'avenue Jeanne d'Arc et le site Nancy Thermal

Tél : 03 83 28 60 45

Entrée Gratuite

Expositions

Ce lieu de découverte présente des expositions pédagogiques à thèmes : jeux, panneaux, décors, jardin pédagogique permettent une initiation et une sensibilisation à la nature et au jardinage des petits et des grands. Disponibles sur place, des brochures et des informations sur les parcs et jardins de la Ville, à travers 7 itinéraires de promenades découvertes du patrimoine arboré nancéien. Visite libre en famille du mercredi au dimanche après-midi de 14h à 18h d'avril à octobre et de 14h à 17h de novembre à mars - fermeture les jours fériés.

Possibilité d'accueil de groupes, visites guidées des expositions ou dans les parcs sur réservation.

La Santé

Les Consultations de la petite enfance

Elles sont mises en œuvre par le service de Protection Maternelle et Infantile du Conseil Général

Destinées aux enfants de moins de 6 ans et ouvertes à tous, elles ont à la fois un rôle de prévention sanitaire et de promotion de la santé des jeunes enfants et participent au soutien à la fonction parentale.

Surveillance médicale du développement physique et affectif de l'enfant, vaccinations et écoute des parents sont proposées **gratuitement** dans ces lieux.

Pour connaître les jours et heures de consultation, contacter les centres médico-sociaux (C.M.S.)

CMS Nancy Beauregard

269, avenue de Boufflers
Tél. : 03 83 96 10 00

CMS Nancy F. Gross

terre plein Saint-Epvre
Tél. : 03 83 35 25 67

CMS Nancy Haut du Lièvre - Cèdre Bleu

21 rue Jean Mihé
Tél. : 03 83 97 11 44

CMS Nancy Calmette

54, rue des 4 Eglises
Tél. : 03 83 17 03 30

CMS Donzelot

12, avenue du Général Mangin
Tél. : 03 83 27 06 15

CMS Nancy Loritz

22, rue de Saverne
Tél. : 03 83 35 84 76

MEURTHE & MOSELLE
CONSEIL GÉNÉRAL

Tableau des Vaccinations recommandées

Recommandations générales :
Infections à papillomavirus humains des jeunes filles âgées de 11 à 14 ans : le nombre de dose est réduit de trois à deux doses.

Recommandations dans des situations spécifiques :

- **Infections invasives à méningocoque de serogroupe B :** la vaccination n'est pas recommandée dans le cadre d'une stratégie généralisée de prévention mais fait l'objet de recommandations particulières ;
- **coqueluche :** pour protéger les nourrissons qui ne peuvent pas encore être vaccinés, la stratégie du "cocooning" est renforcée pour les adultes en contact avec des nourrissons âgés de moins de 6 mois et pour les professionnels de santé et de la petite enfance ;
- **oreillons :** la vaccination en situation de cas groupés d'oreillons en collectivité est precisée ;
- **infections invasives a pneumocoque :** la vaccination des personnes présentant des facteurs de risques est actualisée ;
- **hépatite B :** un nouveau schéma vaccinal accéléré peut être proposé dans certaines conditions de recherche d'immunisation ;
- **rougeole :** les conditions de vaccination des enfants âgés de 6 a 11 mois exposés à un cas de rougeole sont precisées ;
- **prévention du tétanos :** les recommandations de prise en charge des plaies en fonction du type de blessure sont actualisées.

Le Service santé environnement

40, rue Sainte Catherine
Tél. : 03 83 85 56 80 Télécopie : 03 83 85 56 83

Toutes les vaccinations peuvent être effectuées en séances publiques (acte vaccinal gratuit)

- avant l'âge de 6 ans : dans les centres médico-sociaux de secteur
- après l'âge de 6 ans : au Centre Municipal de Vaccinations
  40 rue Sainte Catherine
  (le 1er mercredi de chaque mois de 14h à 16h)

Tout-petits en mode actif

Pratiquer une activité physique ne signifie pas forcement faire du sport. Dans l'exercice d'une profession, au cours d'activités de loisirs, de tâches domestiques, bouger est toujours possible. Favoriser une pratique régulière dès le plus jeune âge est essentielle pour transmettre de bonnes habitudes de vie à vos enfants. Donnez l'exemple en pratiquant régulièrement une activité constitue un premier pas non négligeable !

Pourquoi pratiquer une activité physique si tôt avec vos enfants ?

- Pour favoriser son développement psychomoteur
- Pour faciliter son apprentissage de la vie en société
- Pour satisfaire son désir d'action et de mouvement
- Pour former son sens des responsabilités
- Pour développer sa confiance en lui

Mais c'est surtout parce qu'un enfant, dès sa naissance, aime bouger !

Quelles sont les recommandations ?
En matière d'activité physique, voici ce que nous devrions privilégier au quotidien :

- De 0 à 6 ans, au moins 60 minutes d'activité physique chaque jour tout en veillant à ne pas rester plus de 60 minutes d'affilée sans activité physique, en dehors du sommeil et des repas.
- Après 6 ans, au moins l'équivalent d'une demi-heure, voire d'une heure de marche rapide chaque jour.

Ainsi chez vous, dans un parc, dans la forêt, n'hésitez pas à accompagner vos enfants et à bouger en famille ! C'est bon pour vous et pour eux...

Pour en savoir plus
www.mangerbouger.fr

Centre d'Action Médico Sociale Précoce

73 rue Isabey • 54000 NANCY
Tél. : 03 83 90 81 81
camsp-nancy@wanadoo.fr

Ouverture du lundi au vendredi
de 8h30 à 17h sur rendez-vous

Le C.A.M.S.P. a pour but
- La prévention
- Le dépistage
- Le diagnostic
- La prise en charge
- L'orientation

Chez le petit enfant présentant
- Des difficultés de développement et des retards de l'évolution,
- Des déficiences motrices, mentales et sensorielles

Le C.A.M.S.P. propose :
Une équipe pluridisciplinaire composée de :
- Pédiatre,
- Pédopsychiatre,
- Médecin de réadaptation,
- Assistante sociale,
- Psychologue
- Psychomotricienne
- Puéricultrice
- Orthophoniste
- Kinésithérapeute
- Secrétaire

La Maison du Diabète et de la Nutrition

"Carré rive gauche"
14 Boulevard du 21ème R.A.
54000 NANCY
Tél. : 03 83 39 00 26
Télécopie : 03 83 22 75 89
http//www.mdnnancy.fr
contact@mdnnancy.fr
Ouverture du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30

La Maison du Diabète et de la Nutrition (MDN) est un réseau de soins et d'éducation thérapeutique pour les personnes diabétiques et les enfants en surpoids ou obèses, ou à risque de le devenir. Cette structure conviviale, hors hôpital, a pour fonction de faciliter les contacts entre les usagers et le système de santé, tout en améliorant l'offre de soins et l'application des référentiels existants.

Ses missions sont de 4 ordres :
- informer le public en général,
- éduquer les malades ou les sujets à risque
- former le personnel médical ou paramédical,
- aider les membres et toute personne concernée par les thèmes de la Maison du Diabète et de la Nutrition.

Les objectifs de ce réseau
Ils sont au nombre de trois :
- Améliorer la santé et le confort de vie des personnes diabétiques.
- Améliorer la prévention et le traitement de l'obésité ou du surpoids chez l'adulte et l'enfant.
- Promouvoir des actions de promotion de la santé pour lutter contre la sédentarité (inactivité physique) et les déséquilibres alimentaires. Il permet aussi de créer des outils de promotion santé utilisables par exemple en milieu scolaire ou professionnel.

A Votre Ecoute

La Ville de Nancy est l'une des rares villes possédant **une Délégation Politique Familiale autonome.**

La volonté de la Ville de Nancy est d'instaurer un dialogue permanent entre les familles, les associations et la commune.

Depuis de nombreuses années, **des réunions de concertation** entre l'UDAF (Union Départementale des Associations Familiales), et la Ville de Nancy ont lieu.

Le but : **informer, dialoguer, répondre aux attentes des familles nancéiennes** par l'intermédiaire de l'UDAF qui collecte les questions, problèmes et souhaits des familles.

A chaque réunion, les élus délégués concernés par les différents sujets sont présents afin de répondre avec précision aux demandes des familles.

Parallèlement, un suivi des questions et interrogations est effectué par l'intermédiaire de courriers adressés aux différents services municipaux ou communautaires afin de leur signaler des faits ou/et des constats émanant des familles.

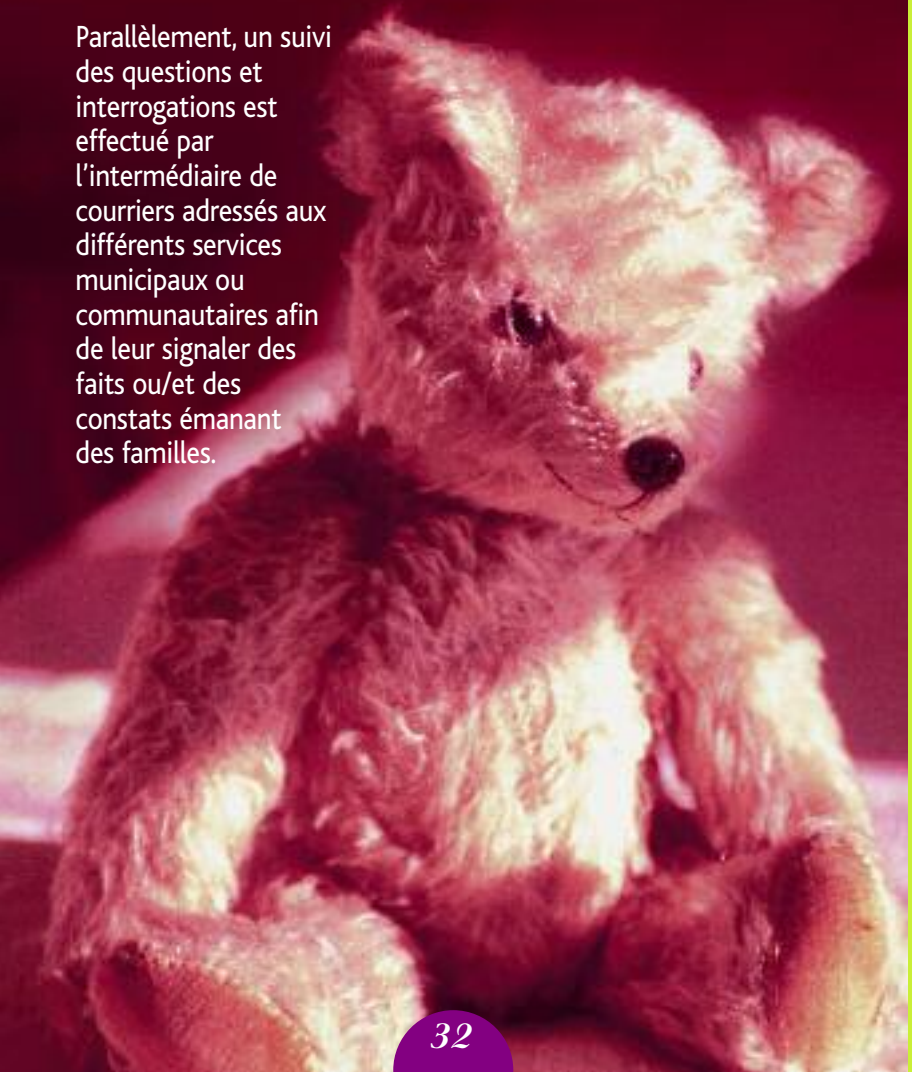

La Carte Nancy Famille

Avec la Ville de Nancy les familles jouent la carte Nancy Famille

Délivrée chaque année à la demande des familles, le dispositif permet de bénéficier d'un remboursement annuel minimum de 153 ,00 € par famille, majoré de 39,00 € uros supplémentaires à partir du 5ème enfant.

CONDITIONS D'ATTRIBUTION

La carte Nancy-Famille est délivrée sans condition de ressources aux familles ayant à charge soit :

- 3 enfants et plus,
- un ou plusieurs enfants handicapés,
- un ou de plusieurs enfants orphelins.

Elles doivent résider à Nancy depuis le 1er septembre de l'année précédant la demande.

L'âge limite de prise en compte des enfants est fixé au 21ème anniversaire.

Les familles sollicitent donc une fois par an un remboursement auprès de la délégation politique familiale du Centre Communal d'Action Sociale, sur présentation des justificatifs des prestations dont les enfants auront bénéficié et concernant les dépenses suivantes :

- la restauration scolaire et universitaire, les haltes-garderies, les activités culturelles, sportives et de loisirs, implantées sur le Grand Nancy (étendus sur le département pour les enfants handicapés).

OU OBTENIR LA CARTE
Nancy-Famille ?

Les familles ouvrent leurs droits à la délégation politique familiale du Centre Communal d'Action Sociale de Nancy.

Contact : 03.83.39.03.26

Pièces à fournir :
- *Livret de famille*
- *Dernier avis d'Imposition*
- *Relevé d'Identité Bancaire*
- *Reçus des factures acquittées*

Les 10 points clés de la convention des droits de l'enfant

Journée Européenne des droits de l'enfant

Chaque 20 novembre, la Ville de Nancy organise une manifestation destinée aux enfants afin de les sensibiliser sur leurs droits tout en découvrant également leurs devoirs.

Fondamentalement attachée au respect des droits de l'enfant, la ville illustre les articles de la convention par des actions concrètes.

Article 1. Tu as le droit d'être nourri, soigné et aimé.

Pour que tu puisses grandir et t'épanouir, il est indispensable que tu sois entouré de personnes qui préparent tes repas, te soignent quand tu es malade et te montrent qu'ils t'aiment. Parfois, ce sont d'autres parents que ceux qui t'ont donné la vie qui s'occupent de toi.

Article 2. Tu as le droit d'être respecté.

Tu as le droit à une vie privée que même tes parents et tes frères et sœurs doivent respecter. Personne n'a le droit de lire ton courrier ni de fouiller dans tes affaires sans ton autorisation. Personne n'a le droit de t'imposer des relations sexuelles. Les adultes qui s'en rendent coupables risquent de très lourdes peines. Tu as aussi le droit de choisir tes amis car tes sentiments doivent être respectés. Bien entendu, tu as le devoir de respecter la vie privée et les sentiments des autres.

Article 3. Tu as le droit d'avoir un nom et une nationalité

Dès ta naissance, on doit te donner un nom et un prénom pour que tu puisses ensuite être vacciné, aller à l'école, avoir un passeport, etc. Pourtant, certains parents ne savent pas que c'est obligatoire.

Ton passeport indique également ta nationalité. C'est important de la connaître pour que tu saches quel est le pays qui doit te protéger et envers lequel tu as le devoir de respecter les règles.

Article 4. Tu as le droit d'aller à l'école.

Apprendre à lire et à écrire est un privilège. Dans de nombreux pays, les gens sont trop pauvres pour envoyer leurs enfants à l'école. Quand on sait lire et écrire, on peut prendre sa vie en main : on peut apprendre un métier, s'informer, comprendre la société dans laquelle on vit. En France, l'école est obligatoire jusqu'à 16 ans.

Article 5. Tu as le droit de rêver, de rire et de jouer.

Certains adultes oublient parfois que les enfants ne sont pas des adultes. Tu as le droit de jouer, de rire et de rêver parce que tu es un enfant, que le jeu est indispensable à ta croissance. Ainsi tu seras, plus tard, un adulte épanoui et créatif.

Article 6. Tu as le droit de donner ton avis.

Tu as le droit de t'exprimer en classe, dans ta famille, dans des associations, mais aussi dans les procédures judiciaires qui te concernent directement. Par exemple, si tes parents divorcent ou se séparent, tu peux demander à être entendu par le juge. Tu peux aussi demander à avoir un avocat pour toi tout seul. Les adultes, eux, ont le devoir de t'écouter.

Article 7. Tu as droit à l'égalité, que tu sois fille ou garçon, handicapé ou non.

Chaque enfant est unique mais tous les enfants du monde ont les mêmes droits. Quels que soient ton âge, ton sexe, ta religion, la langue que tu parles, ou la couleur de ta peau, tu as le droit d'être aidé, protégé, éduqué. La Convention des droits de l'enfant s'applique à tous les enfants mineurs, c'est-à-dire en France, jusqu'à ce que tu aies dix-huit ans.

Article 8. Tu as le droit d'être protégé de la violence.

Ce n'est pas parce que tu es plus jeune que les adultes qu'ils ont le droit de faire ce qu'ils veulent avec toi. Au contraire, tu as le droit d'être à l'abri de la violence et de la négligence. Personne, pas même ta famille, pas même tes copains et copines, n'a le droit de te faire du mal. C'est écrit dans la Convention et tu peux le dire à tout le monde.

Article 9. Personne n'a le droit de t'exploiter.

Tant que tu n'as pas dix-huit ans, personne ne peut t'obliger à travailler surtout si c'est un travail pénible et dangereux. Même si ta famille est très pauvre, tu as le droit d'aller à l'école plutôt que de travailler. Si tu es apprenti, ton patron doit respecter des règles très précises.

Article 10. Personne n'a le droit de faire de toi un soldat.

Où que tu habites, tu as le droit de vivre en paix. Les guerres, quand elles éclatent, ne doivent concerner que les adultes. Ils n'ont pas le droit de te faire participer. Ils n'ont que le droit de te protéger.

ville de Nancy
www.nancy.fr

Synopsis-Nancy • www.synopsis.fr

Accueil des jeunes enfants

La Caf vous aide à financer la solution qui vous convient le mieux

L'arrivée de jeunes enfants est source de dépenses supplémentaires pour les familles et, bien souvent, de difficultés pour concilier vie familiale et vie professionnelle.
Au travers des prestations qu'elle verse, et tout particulièrement de la prestation d'accueil du jeune enfant (Paje), la Caf vous aide à faire face à ces dépenses et à ces difficultés..

La Prestation d'accueil du jeune enfant (Paje) comprend :

- **Une prime de naissance ou d'adoption :** elle est versée sous conditions de ressources au septième mois de grossesse pour aider les parents à faire face aux premières dépenses liées à l'arrivée de l'enfant ;
- **Une allocation de base :** sous conditions de ressources, elle est versée chaque mois pendant les trois années qui suivent l'arrivée de l'enfant, pour aider la famille à assurer les dépenses liées à son éducation
- **Un complément de libre choix d'activité (Clca) :** attribué aux familles dont l'un des parents cesse ou réduit son activité professionnelle pour s'occuper de son enfant,
- **Un complément de libre choix du mode de garde (Cmg) :** qui permet de réduire les frais de garde de la famille, en cas de recours à une assistante maternelle agréée ou à une garde à domicile

Quel que soit le mode de garde que vous choisissez pour votre enfant, la Caf vous aide !

➜ *Vous avez choisi de suspendre ou de réduire votre activité professionnelle dans le cadre d'un congé parental d'éducation pour garder vous-même votre ou vos enfants...*

Le complément de libre choix d'activité constitue dans ce cas un complément de revenus. Il peut être accordé au père ou à la mère de l'enfant. Ils peuvent également bénéficier tous les deux d'un complément à taux partiel.

Le complément de libre choix d'activité est versé dès le premier enfant, pendant une période maximale de 6 mois et, à partir du 2ème enfant, jusqu'au mois précédant les trois ans de l'enfant.

A partir du 3ème enfant, lorsque l'on cesse temporairement de travailler, on peut opter pour le complément optionnel de libre choix d'activité (Colca) : son montant est majoré et il est versé jusqu'au mois qui précède le 1er anniversaire de l'enfant.

➜ *Vous avez choisi de faire garder votre enfant par une assistante maternelle agréée ou par une garde à domicile*

Le complément de libre choix du mode de garde permet dans ce cas de réduire vos frais de garde. Avec ce complément, modulé en fonction des ressources de la famille, la Caf prend en charge les cotisations sociales (partiellement pour une garde à domicile, totalement pour une assistante maternelle) et une partie du salaire.

La Caf soutient par ailleurs le développement des Relais assistantes maternelles, qui permettent aux parents de bénéficier d'informations et de conseils dans leur rôle d'employeurs.

➜ *Vous avez choisi de faire garder votre enfant dans une structure d'accueil (crèche, halte-garderie, multi-accueil...)*

La Caf finance le fonctionnement de ces structures : grâce à ces aides et notamment à la prestation de service versée aux établissements, vous payez moins cher.

Par ailleurs, la Caf exerce un rôle clé dans le développement de l'offre d'accueil des jeunes enfants en accordant des aides aux collectivités lorsque celles-ci décident de construire un nouvel équipement, de rénover ou d'agrandir une structure existante.

Faire garder son enfant ? Maintenant c'est plus simple ! www.mon-enfant.fr

Ce site répertorie toutes les possibilités d'accueil des enfants : assistant(e)s maternel(le)s, crèches, halte-garderies, multi-accueil, ainsi que les Relais assistant(e)s maternel(le)s et les lieux d'accueil parents-enfants qui peuvent orienter et conseiller les parents. Les accueils de loisirs destinés aux enfants scolarisés agés de 3 à 12 ans sont également référencés.

Grâce aux modules de recherche, vous obtenez en quelques clics les coordonnées des assistant(e)s maternel(le)s et les informations essentielles sur les structures d'accueil proches de chez vous (coordonnées, nombre de places, horaires d'ouverture...). Vous pouvez également consulter les disponibilités en ligne, simuler vos droits à la prestation d'accueil du jeune enfant ou estimer le prix d'accueil de votre enfant en crèche.

Pour en savoir plus, consultez les conditions et barèmes des prestations sur www.caf.fr

Caf de Meurthe-et-Moselle
21, rue Saint Lambert
54046 NANCY CEDEX

Tél : 0 810 25 54 10
(Prix d'un appel local à partir d'un poste fixe)

Adresses Utiles

Hôtel de Ville
Place Stanislas • 54000 NANCY
Tél. : 03 83 85 30 00

Centre Communal d'Action Sociale Ville de Nancy
5 rue Léopold Lallement • CS 50270
54005 NANCY CEDEX
Tél. : 03 83 39 03 30
Délégation Politique Familiale et Petite Enfance
Tél. : 03 83 39 03 24

Allo Enfance Maltraitée
Tél. : 119

Enfants disparus
Tél. : 116 000

CEMMA
(Cellule pour la protection de l'Enfance en Meurthe et Moselle Accueil) Conseil Général de Meurthe Et Moselle
48 Esplanade Jacques Baudot • C.O. 900 19
54035 NANCY CEDEX
Tél. : 08 10 27 69 12

Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles
1 rue du manège • 54000 NANCY
Tél. : 03 83 35 35 87
cidff54@club-internet.fr
http://cidff54.wifeo.com
Secteur emploi : 03 83 37 06 04
cidff54baie@club-internet.fr
Antenne de Vandoeuvre : Place de Paris
Tél. : 03 83 56 19 27

Union Départementale des Associations Familiales U.D.A.F.
11 rue Albert Lebrun
54000 NANCY - ***Tél. : 03 83 30 59 13***

la Maison de la Justice et du Droit
Le Tilleul Argenté
17 bis rue Laurent Bonnevay
54100 NANCY - ***Tél. : 03 83 97 03 11***

Centre anti-poison
Hôpital Central
29 avenue de Lattre de Tassigny
54000 NANCY - ***Tél. : 03 83 22 50 50***

Hopital d'enfants de Brabois
Service des urgences
Rue du Morvan
54511 VANDOEUVRE LES NANCY
Tél. : 03 83 15 45 13

SOS Medecins Nancy
Tél. : 0 826 46 54 54
24h/24h

Pharmacie de garde
Tél. : 3237 (0,34€/mn)
Entre 22h et 8h, s'adresser au commissariat de police, boulevard Lobau.

Direction des Solidarités
Protection Maternelle et Infantiles du Conseil Général de Meurthe et Moselle
48 Esplanade Jacques Baudot
C.O N° 900 19 - 54035 NANCY CEDEX
Tél. : 03 83 94 52 46

Réseau Périnatal Lorrain (RAFAEL)
Un réseau de professionnels de la santé vous accompagne dès le début de votre grossesse
10 Rue du Docteur Heydenreich
CS 74213 • 54042 NANCY CEDEX
Tél. : 03 83 34 36 44
Télécopie 03 83 34 44 49
htpp://www.reseauperinatallorain.org
secretariat.rafael@maternité.chu-nancy.fr

Agence Régional de Santé (ARS)
Délégation territoriale de Meurthe et Moselle
Immeuble "les Thiers" - 4 rue Piroux
54000 NANCY
Tél. : 03 83 39 79 79

Direction Départementale de la Cohésion Sociale
12 Avenue du XX^{ème} Corps
CS 40670 - 54000 NANCY
Tél. : 03 54 84 47 47

Notes